

# Les organisateurs



## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

seine-et-marne.fr

Aux côtés des Seine-et-Marnais, les compétences du Département sont multiples : de la solidarité à l'éducation, aux transports, à l'aménagement numérique, en passant par l'environnement, la culture, le sport et les loisirs. Co-fondateur de la Rando nature & citadine, le Département met en valeur le patrimoine et favorise le développement de la pratique des sports nature. Il a édité un guide de 29 boucles de randonnées en Seine-et-Marne combinant parcours pédestres, visites patrimoniales et culturelles.



## CODÉRANDO 77

randonnee-77.com

Le Comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne est la représentation de la Fédération Française de Randonnée sur le département. Le Codérando 77 est en charge de développer la randonnée pédestre sur ce territoire, contribue à la sauvegarde de l'environnement en préservant l'accessibilité des sentiers, valorise le tourisme vert et les loisirs de nature. Partenaire du Département, il participe à la création et à la mise en place du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Il fédère actuellement 84 clubs de randonnée, regroupant plus de 6 400 adhérents. Co-organisateur de la Rando nature & citadine, le Codérando définit les itinéraires et s'assure de la sécurité des parcours.



## SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITÉ

Vous souhaitez participer à la Rando ? Pourquoi ne pas en profiter pour découvrir le patrimoine alentour ? Seine-et-Marne Attractivité vous aide à préparer votre week-end entre nature, culture et histoire : dénicher bons plans et hébergements, découvrez les sites touristiques incontournables proches de Paris. Le tout en un clic : [seineetmarnevivreengrand.fr](http://seineetmarnevivreengrand.fr) Retrouvez d'autres idées de balades en téléchargeant l'application « Balad'Nature » (gratuite sur App Store et Play Store).

Département de Seine-et-Marne - Photo : © Marie Digard - ne pas jeter sur la voie publique - 03/26 IMPRIMERIE 77

PARTEZ À LA CONQUÊTE DU PATRIMOINE  
SEINE-ET-MARNAIS !

# RANDO DES 3 CHÂTEAUX

Dimanche  
12 avril 2026

14  
KM

DE MELUN À BLANDY

Départ entre 9h et 10h  
de la place Praslin

Traversée de Maincy, « Petite cité  
de caractère de France »

## INFOS ET CONSEILS PRATIQUES

La Rando des 3 Châteaux emprunte en grande partie des itinéraires de **randonnée pédestre balisés** (GR® : marques rouges et blanches) ainsi que des chemins et des routes ouverts à la circulation mais peu empruntés. Un **balisage spécifique** sera mis en place et des bénévoles du Codérando 77 seront présents tout au long des parcours pour vous aider à vous orienter.


NUMÉRO D'URGENCE : 06 72 31 66 17


EN CAS D'ACCIDENT  
COMPOSEZ LE



INFOS,  
RÉSERVATIONS  
& PARCOURS



 De l'eau sera distribuée mais aucun gobelet ne sera donné. Pensez à apporter votre gourde ou votre verre pliable.

 Les chiens ne sont pas acceptés dans les navettes à l'exception des chiens guides d'aveugles.



seine-et-marne.fr

Réservez  
votre navette  
retour



ZOOM SUR...

## LES JARDINS DU CHÂTEAU DE VAUX-LE-VICOMTE

Le parc du château s'étend sur environ 1 km de profondeur et chevauche le vallon de l'Ancueil, aujourd'hui surnommé l'Ancœur. Le parc est organisé selon un axe nord-sud débutant des grilles d'entrée du château au nord, en passant par le grand salon et continuant vers la statue d'Hercule au sud. Le jardin de Vaux-le-Vicomte, premier jardin à la française conçu par André Le Nôtre, est une référence du jardin classique, fondé sur la symétrie, l'horizontalité des plans d'eau et la verticalité des arbres.

seine  
&marne  
LE DÉPARTEMENT

# 14 KM

## DE MELUN À BLANDY

Départ entre 9h et 10h de la place Praslin à Melun

Fléchage depuis la gare

Navettes : retour à Melun 5 € (dernière navette à 19 h).

Traversée du parc de Vaux-le-Vicomte

Traversée de Maincy, « Petite cité de caractère de France »



**Sécurité et tenue :**   
Laisse obligatoire.  
Muselière obligatoire pour les chiens de catégories 1 et 2.  
Responsabilité totale du maître en cas de dommages ou d'incidents.

**Zones interdites :**  
Château, coursives et Musée des Équipages. Parterres de fleurs et rubans éphémères.  
Baignade strictement interdite dans les canaux et fontaines.

**Propreté et civisme :**  
Ramassage obligatoire des déjections.  
Signalement immédiat de tout incident auprès du personnel du domaine.

### INFOS, RÉSERVATIONS & PARCOURS



**RETOUR PAR NAVETTE :**  
2 arrêts :  
📍 place Praslin  
📍 gare de Melun

- |   |   |  |
|---|---|--|
|  Départ  |  Poste de secours  |  Monument remarquable |
|  Arrivée |  Ravitaillement    |  Site remarquable     |
|  Parking |  Collation arrivée |  Gare de Melun        |
|  WC      |  Parking public    |  |